



ÉLÉTOT

BULLETIN MUNICIPAL



MEILLEURS VŒUX 2022

COMMÉMORATIONS

8 Mai



14 Juillet



LE MOT DU MAIRE



Chères Élétoises, Chers Élétois.

L'approche de Noël est l'occasion de témoigner notre fraternité, notre solidarité, notre volonté de combattre l'intolérance et d'oublier nos querelles stériles pour mieux vivre ensemble dans le respect des autres. Il nous est primordial de maintenir une cohésion entre tous : jeunes, actifs, seniors afin d'éviter les divisions entre les habitants.

C'est aussi le moment de se retrouver en famille, entre amis, pour partager des moments festifs afin de prendre de la distance avec les soucis que nous rencontrons au quotidien dans tous les domaines, personnels, professionnels et familiaux.

Nous n'oublions pas pour autant les personnes chères qui nous ont quittées et avons une pensée pour les personnes seules ou isolées. Je profite de ce petit mot pour rappeler à nos aînés qui rencontreraient des difficultés pour aller faire des achats alimentaires, pour se déplacer à un rendez-vous, vaccination par exemple, de prendre contact avec la Mairie, afin que nous puissions leur venir en aide.

En ce qui concerne notre commune, nos rues se sont parées de nouveaux décors lumineux, formant un contraste avec la grisaille de l'actualité que nous vivons tous en ce moment. Le travail du Conseil Municipal commence à porter ses fruits : La rue de l'Eglise a été refaite, une réserve incendie a été installée rue des Jonquilles, une zone à 70km/h a été mise en place par le Département, à l'entrée et la sortie du village, la parcelle des consorts MOTTET a été achetée. L'extension de l'éclairage public, au bout de la rue de la Prairie est en cours.

La rupture de matières premières a fait prendre du retard pour les réalisations. Enfin, la salle des fêtes a fait peau neuve, les panneaux de signalisation sont posés et le marquage au sol est quasi-terminé.

Bien d'autres projets sont en cours et devraient voir le jour courant 2022 : Pose d'une antenne 3G / 4G près du terrain de foot, pose d'une réserve incendie au carrefour de la rue des Oiseaux et de la rue de St Pierre. Des aménagements hydrauliques, en partenariat avec l'agglomération et les Bassins Versants ont été réalisés à l'entrée du village afin de limiter le ruissellement Grand Rue.

Il va nous falloir également faire des choix d'orientations budgétaires concernant les dépenses, il reste encore des réserves incendie à installer, l'achat d'équipements numériques pour notre école, des effacements de réseau d'éclairage public, le remplacement des armoires électriques (six) est à prévoir, celles-ci prennent l'eau et nous risquons des pannes à répétition de l'éclairage public. Ce sera ainsi l'occasion de passer en LED les éclairages rattachés pour chaque armoire.

En cette fin d'année, je salue le travail des employés municipaux et des enseignants, et tiens à les remercier tous pour leur disponibilité et leur dévouement, ce sont des acteurs majeurs du bon fonctionnement du service public.

Je saisis l'occasion de ce bulletin pour remercier tous les bénévoles des associations qui œuvrent pour animer notre commune, notre école et ainsi apporter de la gaieté et du lien social dans notre village. Je n'oublie pas mes conseillers municipaux, avec qui il est très agréable d'échanger et de prendre des décisions ensemble.

Je souhaite à chacun et chacune d'entre vous, de joyeuses fêtes ainsi qu'une bonne et heureuse année 2022, que celle-ci vous épargne la tristesse et vous apporte plein de petits moments heureux, des réussites et surtout une bonne santé. Prenez bien soin de vous et de vos proches.

Avec tout mon dévouement,

Le Maire, Séverine HÉBERT

SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE.....	PAGE 1
LES PRINCIPALES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN 2021....	PAGE 4
ÉTAT CIVIL.....	PAGE 16
AMICALE DU SOUVENIR DES ANCIENS COMBATTANTS.....	PAGE 18
LE CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE.....	PAGE 19
PAROISSE SAINT-BENOÎT-DU-GRAND-CAUX.....	PAGE 20
ÉCOLE PRIMAIRE LA VALLEUSE.....	PAGE 21
CONSEIL CULTUREL ASSOCIATIF D’ÉLETOT.....	PAGE 24
LES AMIS DE LA VALLEUSE.....	PAGE 25
UNION DES MARINS D’ÉLETOT.....	PAGE 26
COMITÉ DES FÊTES	PAGE 27
LES PETITES GRAINES D’ÉLÉTOT.....	PAGE 28
AMICALE CANINE DES HAUTES FALAISES.....	PAGE 29
COMMUNAUTÉ D’AGGLOMÉRATION FÉCAMP CAUX LITTORAL....	PAGE 30
LA BIBLIOTHÈQUE D’ÉLETOT.....	PAGE 35
LE JOUR DE LA NUIT.....	PAGE 38
ÉLÉTOT VU DU CIEL.....	PAGE 41
DÉCORATIONS D’ÉLÉTOT	PAGE 45
TRI.....	PAGE 46
RENSEIGNEMENTS PRATIQUES.....	PAGE 48
RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS.....	PAGE 50
SITE INTERNET OFFICIEL DE LA MAIRIE D’ÉLETOT	PAGE 52

Les principales décisions du Conseil Municipal en 2021

13 JANVIER 2021

RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise Engagement Professionnel).

Le RIFSEEP se décompose en deux parties, l'IFSE (Indemnité de Fonction de Suggestion et d'Expertise) d'une part et le CIA (Complément Indemnitaire Annuel). Le RIFSEEP se substitue au régime indemnitaire actuel.

Vu l'avis du Comité Technique en date du 24 novembre 2020

Il est décidé d'instituer l'indemnité de fonctions, de sujétions, et d'expertise et le complément indemnitaire pour les agents des filières Administrative, technique, culturelle et animation.

Les bénéficiaires

- les fonctionnaires titulaires affiliés à la CNRACL et/ou à l'IRCANTEC, à temps complet, à temps non complet et à temps partiel,
- Les agents en contrat à durée déterminée de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel régis par les dispositions du décret 88-145 du 15/02/1988 (agents non titulaires de droit public à l'exclusion des agents de droit privé).
- Les agents stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel,

Grades concernés

Les grades concernés par le RIFSEEP sont :

- Rédacteur principal de 1ère classe
- Adjoint technique territorial
- Adjoint territorial du Patrimoine
- Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe

L'IFSE pourra être modulée en fonction de l'expérience professionnelle, son versement est mensuel.

Il est proposé de retenir les critères suivants :

-ponctualité, prise d'initiative, rigueur.

Les agents mentionnés à l'article 2 bénéficient également d'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir. Ce complément sera compris entre 0 et 100% d'un montant maximal. Son versement est annuel.

Les critères suivants seront appréciés pour le versement du Complément Indemnitaire Annuel :

-engagement de l'agent,
-manière de servir,

-relationnel avec les habitants,
-disponibilité.

RIDEAUX DE L'ECOLE

Des rideaux ont été installés dans la cantine et les stores des classes ont été changés par des rideaux en tissu aux normes.

RÉFÉRENT FORÊT-BOIS.

Vu la lettre de l'Union Régionale des Collectivités Forestières de Normandie, Monsieur Allain GIRARD est désigné élu référent forêt-bois au sein du conseil municipal.

17 MARS 2021

CONTRAT JVS.

Le Conseil Municipal a accepté le contrat de maintenance de JVS MAIRISTEM pour les logiciels collectivités au prix de 499,24 euros révisable à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée d'un an reconductible jusqu'à 5 ans maximum.

VOLETS DU CROQ BAR.

Les volets roulants électriques du CROQ BAR ont été remplacés par l'entreprise : MENUISERIE PASQUIER au prix de 4 149,48 € TTC

DÉCORS DE NOËL.

Des décors de Noël ont été achetés à l'entreprise GARCZYNSKI au prix de 1 387,20 € TTC.

DEVIS DÉFENSES INCENDIE

Le devis de l'entreprise DELAHAIS FRERES au prix de 20 497,62 € TTC. Des demandes de subventions au Département et à la Sous-Préfecture pour la DETR 2021 plus la DSIL seront faites.

08 AVRIL 2021

VOTE DES TAXES 2021.

Suite à la nouvelle réforme sur la suppression de la taxe d'habitation, la commune doit intégrer la part départementale à son taux de taxe foncière sur le bâti.

- Foncière bâti : $18,96 + 25,36 \% = 44,32 \%$
- Foncière non bâti : $47,37 \%$

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ERDF 2020

Excédent de fonctionnement : 104,05 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET ERDF DE L'EXERCICE 2020

AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

En Priorité

. à la couverture du besoin de financement C/1068 0

Pour le solde

. À l'excédent de fonctionnement reporté R/002 104,05 €

BUDGET PRIMITIF ERDF 2021

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 9 107,00 €

Recettes : 9 107,00 €

Section d'investissement :

Dépenses : 0 €

Recettes : 0 €

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET LOTISSEMENT ECOQUARTIER 2020

Excédent de fonctionnement : 0 €

Déficit d'investissement : 14 085,00 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET LOTISSEMENT ECO-QUARTIER DE L'EXERCICE 2020

AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

En Priorité

. à la couverture du besoin de financement C/1068 : 14 085,00 €

Pour le solde

. À l'excédent de fonctionnement reporté R/002 : 0 €

BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT ECOQUARTIER 2021

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 2 369 541,00 €

Recettes : 2 369 541,00 €

Section d'investissement :

Dépenses : 1 337 342,00 €

Recettes : 1 337 342,00 €

Le Budget est équilibré en dépenses et en recettes :

Fonctionnement : 2 369 541,00 €

Investissement : 1 337 342,00 €

BUDGET PRINCIPAL COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Excédent de fonctionnement : 182 630,17 €

Déficit d'investissement : 22 065,15 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020 DU BUDGET PRINCIPAL

Pour mémoire Prévision budgétaire	
Virement à la section d'investissement	100 000,00 €
Solde d'exécution d'investissement	
Déficit d'investissement	22 065,15 €
Restes à réaliser Investissement – Recette	25 689 ,00 €
Dépenses	26 021,00 €
Excédent	

AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

En Priorité

. à la couverture du besoin de financement C/1068 22 397,15 €
Titre de recette à émettre

Pour le solde

. À l'excédent de fonctionnement reporté R/002 160 233,02 €

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2021

Fonctionnement : 565 898,00 €

Investissement : 260 368,00 €

DÉSHERBEUR THERMQUE

Un désherbeur thermique a été acheté afin d'élimer sans traitement polluant les mauvaises herbes chez AUBER au prix de 3 108,00 € TTC

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2021

UNION DES MARINS . . . :	300 €
LES AMIS DE LA VALLEUSE . :	300 €
COOPERATIVE DE L'ECOLE . :	500 €
AMICALE DU SOUVENIR . . :	300 €
ASS. POUR LE MAINTIEN DOM . :	100 €
ASSOCIATION PAQUERETTE . :	100 €
PARENTS ET AMIS D'ENFANTS . :	100 €
BANQUE ALIMENTAIRE . . :	50 €
AMICALE CANINE . . :	300 €
A.B.E.C. ETRETAT . . :	150 €
RESTO DU CŒUR . . :	150 €
ASSOCIATION « AU CŒUR DES CHATS :	150 €

REMPLACEMENT ORGANIGRAMME COMPLET DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Les serrures des portes des bâtiments communaux seront remplacées par l'entreprise : HUBERT Quincaillerie au prix de 1 809,48 € TTC

06 MAI 2021

DEVIS DES CHAISES ET DES TABLES DE L'ÉCOLE

Des tables et des chaises ont été achetées pour l'école chez Manutan Collectivité au prix de 3 148,34 euros TTC.

DEVIS NETTOYEUR HAUTE PRESSION

Un nettoyeur haute pression a été acquis au magasin Bricomarché au prix de 169,00 euros TTC.

RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR EMPLOI PERMANENT POUR FAIRE FACE A UNE VACANCE TEMPORAIRE D'EMPLOI DANS L'ATTENTE DU RECRUTEMENT D'UN FONCTIONNAIRE

ARTICLE 3-2 DE LA LOI N° 84-53 DU 26 JANVIER 1984

En vertu de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19

Conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la difficulté d'organiser des entretiens pour un recrutement.

Vu l'article 3-2 de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale : un emploi permanent peut être occupé par un agent pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Après en avoir délibéré, avec 13 voix pour, 2 voix contre et 0 abstention le Conseil Municipal décide :

⇒ Le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi permanent relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'accueil à l'agence postale communale à temps non complet à raison de 7,5/35ème, pour une durée déterminée 1 an à compter du 7 mai 2021.

⇒ La dépense sera inscrite au budget principal 2021.

TERRAIN POUR LA DEFENSE INCENDIE

Madame le Maire propose la négociation d'acquisition de terrain pour l'installation de réserve incendie.

22 JUIN 2021

GRATUITÉ DE LA SALLE : 1 FOIS / AN POUR LES CONSEILLERS MUNICIPAUX SANS INDEMNITÉ.

Une gratuité annuelle est accordée pour la location de la salle à chaque conseiller municipal ne percevant pas d'indemnité. La consommation électrique, la location des couverts, la vaisselle ou le matériel manquant ou cassés seront facturés.

ENFOUISSEMENT DE RÉSEAU RUE DE LA VALLEUSE.

Madame le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire **Renfo+EP-2020-0-76232-M3631** et désigné « Rue des Valleuses » dont le montant prévisionnel s'élève à 220 899,74 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 35 288,16 € TTC.

Après en avoir délibéré, avec 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention le Conseil Municipal décide :

- D'adopter le projet ci-dessus ;
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2021 pour un montant de 35 288,16 € TTC.
- De demander au SDE76 de programmer ces travaux ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la Convention correspondante à intervenir ultérieurement.

LOYER : « LE CROQ BAR »

Le loyer de juillet sera gratuit pour Madame Charlotte HAREL gérante du « CROQ BAR » suite à des difficultés liées à la Covid.

EXTENSION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC : RUE DE LA PRAIRIE

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire **EP-2021-0-76232-M4533** et désigné « Extension Rue de la Prairie » dont le montant prévisionnel s'élève à 18 419,74 € TTC et pour lequel la commune participera à hauteur de 8 381,13 € TTC.

PANNEAUX DE SIGNALISATION

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'elle a demandé au Département d'effectuer une étude de la traversée du village afin d'améliorer la sécurité. Le rapport d'étude préconise des modifications au niveau des intersections ainsi que l'ajout de panneaux « sortie de village, place handicapé etc...

Madame le Maire propose des devis pour l'achat de panneaux de signalisation.

Après en avoir délibéré, avec 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention le Conseil Municipal décide :

- De choisir le fournisseur ADEQUAT
- Au prix de 1940,40 € TTC
- A inscrire la dépense au budget principal
- A demander une subvention au titre des amendes de police
- Autorise Madame le Maire à signer les pièces afférentes à cette décision.

DÉLÉGATION À MADAME LE MAIRE POUR LA PRÉEMPTION DES PARCELLES B 328, 329 ET 330.

Vu le projet de la Commune d'ÉLÉTOT pour la création d'un nouveau quartier.
Une délégation du droit de préemption à l'Agglomération de Fécamp Caux Littoral est accordée dans le cadre de la vente par adjudication des parcelles cadastrées : B 328, 329 et 330 situées au 37 Grand'Rue et d'une surface de : B 328 : 4 095 m² ; B 329 350 m² et B 330 : 110 m² soit un total de 4 555 m²

DÉLÉGATION À MADAME LE MAIRE POUR L'ACQUISITION DES PARCELLES B 328, 329 ET 330.

Vu le droit de préemption urbain institué sur le territoire de l'Agglomération de Fécamp Caux Littoral.

Vu le projet de la Commune d'ÉLÉTOT pour la création d'un nouveau quartier.
Madame le Maire est autorisée à surenchérir jusqu'à un prix maximum de 140 000,00 €

PRÊT COMMUNAL

Madame le Maire prendra contact avec des banques afin d'obtenir des offres de prêts pour l'achat des terrains du futur lotissement.

FONDS D'AIDE AUX JEUNES.

La Commune donne une contribution aux Fonds d'Aide aux Jeunes de 0,23 € par habitant soit $630 \times 0,23 \text{ €} = 144,90 \text{ €}$

DESIGNATION D'UN COORDONNATEUR DE L'ENQUETE DE RECENSEMENT

Madame Céline RASSE secrétaire de la Commune d'ELETOT est désignée coordonnateur pour réaliser le recensement en janvier 2022.

RECRUTEMENT D'AGENTS RECENSEURS

Les opérations du recensement de la population auront lieu du 20 janvier au 19 février 2022 et leur organisation relève de la responsabilité du maire.

Madame Céline RASSE et Mademoiselle Morgane ARDOISE sont recrutées comme agents recenseurs.

ACHAT D'UN LAVE VAISSELLE POUR LA CANTINE

Le lave-vaisselle de la cantine doit être remplacé.

Parmi plusieurs devis, le Conseil Municipal a choisi celui de l'entreprise HEUZÉ au prix de 3 410,36 euros TTC.

14 SEPTEMBRE 2021

ANTENNE 3G / 4G.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du Plan France Très Haut Débit, les opérateurs ont obligation de couvrir en 4G les territoires non ou mal couverts. Les services de la Préfecture ont signé un arrêté imposant à Bouygues Télécom, Free Mobile, Orange et SFR d'engager les travaux nécessaires à la mise en service d'au moins un nouveau site permettant l'amélioration de la couverture en téléphonie mobile 4G dans un délai de 24 mois sur la Commune d'ÉLÉTOT. L'Entreprise ORANGE a été retenue pour la pose de l'antenne.

Le site retenu pour l'implantation de l'antenne est la parcelle ZA 52 (stade de football)

Après en avoir délibéré, avec 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention le Conseil Municipal décide :

- D'accepter la pose de l'antenne sur la parcelle ZA 52 par l'entreprise ORANGE.

ÉCOLE : SEMAINE DE 4 JOURS.

Vu l'article D521-12 du Code de l'éducation permettant de répartir les enseignements sur huit demi-journées par semaine.

Vu l'avis du Conseil d'École en date du 25 juin 2021 favorable au maintien de la semaine de 4 jours.

Madame le Maire propose de choisir une organisation scolaire hebdomadaire pour la rentrée scolaire 2021-2022.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide par 13 voix pour, 0 abstention, et 0 contre d'organiser la semaine scolaire sur 4 jours par semaine :

Lundi, mardi jeudi et vendredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

FSL (FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT) 2021.

La Commune accorde une contribution de 0,76 euros par habitant au F.S.L., soit $630 \times 0,76 = 478,80$ €

GESTION EN FLUX DES RÉALISATIONS : LOGEMENTS SOCIAUX.

Vu le décret du 20 février 2020 pris en application de la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 qui fait obligation à tous les organismes bailleurs de porter simultanément à connaissance de chacun des réservataires, l'état des logements contingentés.

Madame le Maire invite l'assemblée à prendre connaissance du recensement des réservations de la Commune d'ÉLÉTOT.

Après en avoir délibéré, avec 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention avec HABITAT 76.

ORDINATEUR PORTABLE ÉCOLE.

Madame le Maire évoque la nécessité pour la directrice de l'école d'avoir un ordinateur portable pour effectuer ses tâches de direction et propose plusieurs devis. Le Conseil Municipal a choisi le devis de l'entreprise DPI INFORMATIQUE au prix de 750,00 € TTC.

PRÊT POUR LES TERRAINS DU FUTUR LOTISSEMENT.

Le Conseil Municipal a choisi parmi plusieurs propositions un emprunt pour l'achat des terrains du futur lotissement :

Montant de l'emprunt	327 000 €
Taux actuel :	0,72 %
Durée du crédit	15 ans
Modalités de remboursement	trimestriel
Type d'échéance :	échéances constantes
Frais de dossier :	100 €

PORTES DE LA CANTINE

Madame le Maire expose au conseil que les portes de la cantine sont usées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 11 voix pour, 2 abstentions et 0 contre décide :

- Choisi le devis de l'entreprise PASQUIER Stéphane au prix de 10 483,97 € TTC
- D'inscrire la dépense au budget communal
- Autorise Madame le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

26 OCTOBRE 2021

CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

- Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;
- Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et relatif aux contrats

d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Madame le Maire expose :

- L'opportunité pour la Commune d'ÉLÉTOT de pouvoir souscrire des contrats d'assurance statutaire (CNRACL – IRCANTEC) garantissant un remboursement des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut des agents de la Fonction Publique Territoriale.
 - Que le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques.
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

Décide :

Article 1^{er} : Le Conseil Municipal adopte le principe du recours à un contrat d'assurance mutualisant les risques statutaires entre collectivités et établissements publics et charge le Centre de Gestion de la Seine-Maritime de souscrire pour le compte de la Commune d'ÉLÉTOT des conventions d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Les contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Pour les agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Congé de maladie ordinaire, congé de longue maladie et congé de longue durée, temps partiel thérapeutique, invalidité temporaire, congé pour invalidité temporaire imputable au service, congé de maternité, de paternité ou d'adoption, versement du capital décès
- Pour les agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Congé de maladie ordinaire, congé de grave maladie, congé pour accident de travail ou maladie professionnelle, congé de maternité ou d'adoption.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces contrats d'assurance devront présenter les caractéristiques suivantes :

- Durée fixée à 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2023.
- Contrats gérés en capitalisation.

Au terme de la mise en concurrence organisée par le Centre de Gestion et en fonction des résultats obtenus (taux, garanties, franchises ...), le Conseil Municipal demeure libre de confirmer ou pas son adhésion au contrat.

Article 2 : Les services du Centre de Gestion assurant la gestion complète du ou des contrats d'assurances, en lieu et place de l'assureur, des frais de gestion seront dus au

Centre de Gestion par chaque collectivité assurée. Ces frais s'élèvent à 0.20% de la masse salariale assurée par la collectivité.

Article 3 : Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer les contrats en résultant.

CONTRAT COPIEUR MAIRIE.

Le Conseil Municipal a accepté un nouveau contrat pour le copieur CANON de la Mairie.

Le loyer sera de 350 euros HT par trimestre.

Le contrat de maintenance sera de 0,0045 euros pour la copie noir et blanc et de 0,0456 pour la copie couleur.

ILLUMINATIONS DE NOËL

Suite à la réunion du 22/09/2021 portant sur le choix d'illuminations de Noël
Le devis de l'entreprise GARCZINSKY est accepté au prix de 4 228,80 € TTC.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION « SITE DES VALLEUSES ».

Madame le Maire propose de renouveler la convention de gestion de la Valleuse d'ÉLÉTOT avec le Département de Seine-Maritime dans le cadre des sites classés en E.N.S. (Espace Naturel Sensible).

Ainsi la Valleuse d'ÉLÉTOT bénéficie d'une gestion conservatoire et de valorisation mise en œuvre par le Département.

Mais aussi pour mener une gestion écologique cohérente et pérenne dans la Valleuse d'ÉLÉTOT.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter la convention du Département de Seine-Maritime.

INVESTIGATIONS : RUE DE SAINTE HELENE.

Vu les indices de cavités de la Commune d'ÉLÉTOT n° 28, 29, 30 et 31 situés Rue de Sainte Hélène.

Vu la responsabilité de Madame le Maire d'assurer la sécurité des usagers des rues communales.

Des investigations sur ces indices seront réalisées par le Cabinet EXPLOR-E au prix de 20 826,00 € TTC.

TARIFS DE LA COMMUNE D'ÉLÉTOT

PRIX DES REPAS DE CANTINE ET DE LA GARDERIE.

Repas enfant de 2,85 €

Repas adulte de 3,50 €

Garderie : 1,80 € par jour ou 17 € de forfait par mois (plus de 10 jours).

TARIFS : LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

	Tarifs Commune	Tarifs hors Commune
½ JOURNEE	100 €	130 €
Uniquement un vin d'honneur		
1 JOURNEE	170 €	200 €
2 JOURNEES CONSECUTIVES	270 €	350 €
JOURNEE SUPPLEMENTAIRE	90 €	150 €
VENDREDI APM (après 17h00)	30 €	50 €
COUVERTS	0.70 €	0.70 €
ELECTRICITE	0.20 € / Kw/h	0.20 €
CAUTION	500 €	500 €
CASSE	VOIR TARIF AFFICHE	
SALLE MAL NETTOYÉE	150 €	150€
ASSOCIATION D'ELETOT	3 GRATUITES A L'ANNEE (couverts et kw compris)	

Location gratuite en cas d'inhumation pour les habitants d'ELETOT.

Une gratuité par an pour les élus ne recevant pas d'indemnité.

TARIF DU CIMETIERE

Pour une concession :

60 €	pour 15 ans
110 €	pour 30 ans
180 €	pour 50 ans

Pour le columbarium :

Pour les habitants d'ELETOT :

300 €	pour 15 ans
400 €	pour 30 ans
500 €	pour 50 ans

Pour les habitants hors commune :

500 € pour 15 ans
600 € pour 30 ans
700 € pour 50 ans

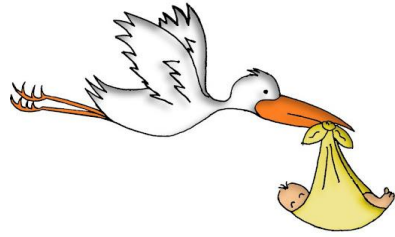
S'ajoute à ce prix une plaque obligatoire fournie par la commune au prix de 150 €.

La gravure sur les plaques aux frais du demandeur devra être conforme au règlement du cimetière.

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

09/02/2021	HECQUEFEUILLE	Krystal
01/03/2021	HEBERT	Clara
23/03/2021	RINGARD	Yourisse
23/04/2021	DEJARDINS	Louis
09/08/2021	MAHIEU	Anna
26/09/2021	BIENAIMÉ	Lya
30/10/2021	REGNIER	Emmy
01/12/2021	DESCHAMPS	Alia



DÉCÈS



28/01/2021	CARDIN	Patrick
10/03/2021	DUPONT	Andrée
12/05/2021	SERY	Jean-Claude
24/07/2021	DUJARDIN	Françoise
14/08/2021	CUVIER	Daniel
13/10/2021	GRAVIS	Guy
29/10/2021	LEMIEUX	Alain

Noces d'Or

Monsieur et Madame VIVET ont souhaité renouveler leurs vœux





En 2022 tous les Élétotais et les Élétotaises seront comptés.

Madame Céline RASSE, secrétaire de Mairie et Mademoiselle Morgane ARDOISE, adjointe technique ont été chargées par le Conseil Municipal de vous recenser.

Le jeudi 20 et le vendredi 21 janvier 2022 un document sera déposé dans votre boîte aux lettres afin que vous puissiez vous recenser sur internet.

Ce procédé a été mis en place afin de respecter les mesures sanitaires.

Si vous rencontrez des difficultés pour le recensement, n'hésitez pas à contacter Madame Céline RASSE à la Mairie au : 02.35.28.16.07

Des documents papiers pour le recensement peuvent vous être déposés par Céline ou Morgane.

Nous espérons votre collaboration, car ce travail doit être terminé dans un temps restreint et le nombre d'habitants sert au calcul des dotations perçues par la Commune.

AMICALE DU SOUVENIR DES ANCIENS COMBATTANTS

Chers Amies et Amis,

Cette année 2021 se termine et nous profitons de cette page, les membres du bureau et les adhérents, pour vous adresser nos meilleurs vœux pour l'année 2022 et pour remercier toutes les personnes qui nous aident lors de nos manifestations.

L'année 2021 a été très particulière avec les règles sanitaires imposées par le gouvernement ainsi de nombreuses manifestations ont été annulées.

L'Assemblée Générale avec le renouvellement du bureau a eu lieu au mois de juin, Madame Françoise LE GUEN, Présidente, ne s'est pas représentée. Christian LEBOURG a été élu Président, Allain GIRARD, trésorier et Édith LEMARCHAND secrétaire.

La cérémonie du 8 Mai a été célébrée avec une assemblée très réduite. C'est vraiment le 11 Novembre, que la commémoration a eu lieu au monument aux Morts avec les habitants d'ÉLÉTOT et la Municipalité, ce fut une très grande satisfaction, car environ 50 personnes ont participé à cette manifestation, dont une vingtaine d'enfants de l'école pour chanter la Marseillaise. Pour finir cette cérémonie, un verre de l'amitié a été servi et il y a eu une distribution de friandises aux enfants. A la fin de cette journée, les adhérents se sont retrouvés pour le traditionnel banquet du 11 Novembre à la salle des 4 vents.

C'est avec tristesse que deux anciens combattants d'Algérie nous ont quittés en 2021 : Jean-Claude SERY et Alain LEMIEUX, nous les avons accompagnés aux obsèques avec les drapeaux.

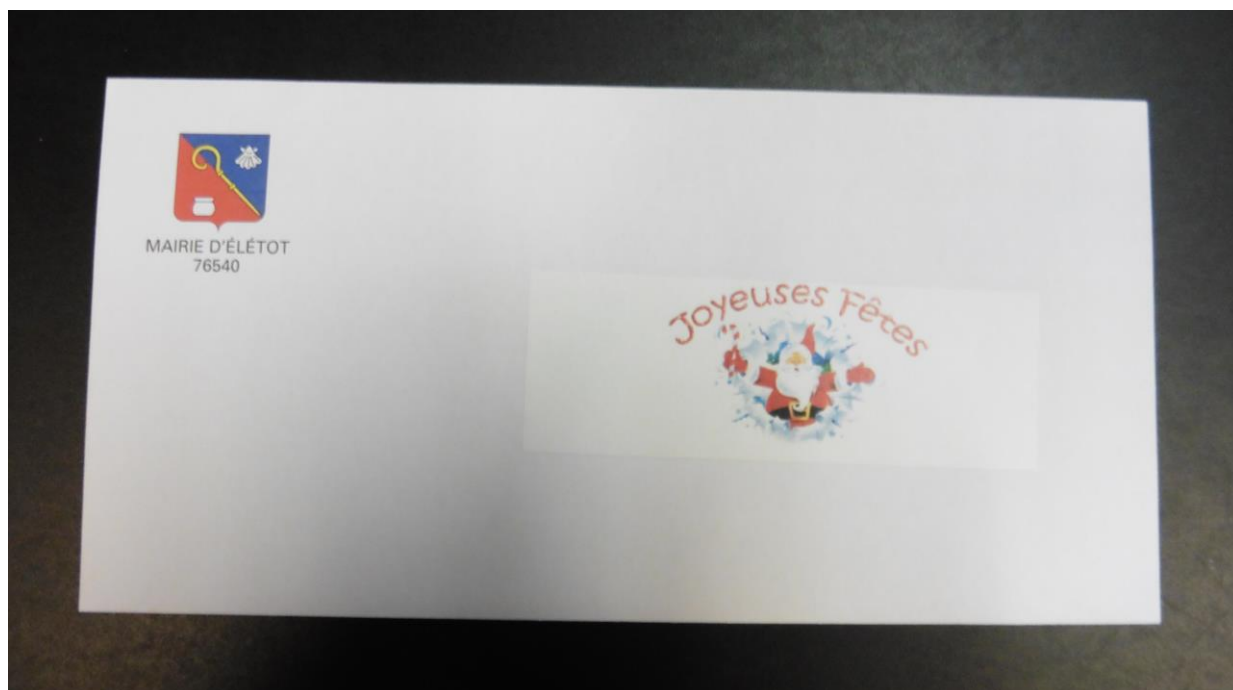
Toutes les dates commémoratives seront reconduites en 2022.

Le Président Christian LEBOURG



LE C.C.A.S.

Les dons de Noël pour les aînés de plus de 70 ans d'un montant de 30 € ont été distribués ainsi que des bons de 15 € aux nouveaux nés.



Un bon d'achat pour des livres d'un montant de 10 euros a été offert aux enfants de l'école pour Noël.



PAROISSE SAINT-BENOÎT-DU-GRAND-CAUX

Chers amis,

En cette période de vœux, je vous transmets ce beau texte, vous assurant de ma très fraternelle et fidèle amitié, toujours heureux de vous rencontrer au fil des jours.

Père Marc PREVEL



Que Noël vous soit...

Que Noël vous soit une espérance
Solidement accrochée
Dans l'épaisseur de vos nuits.

Que Noël vous soit une musique
Résonnant joyeusement
Dans la banale répétition de vos jours !

Que Noël vous soit une paix
Délicatement posée
Dans le creux de vos mains !

Et lorsque votre existence passera
Par les rudes chemins qui écorchent,
Que l'Enfant de Noël
Pose en vous sa fidèle tendresse.

Horaires secrétariat :

- Lundi et jeudi de 13h30 à 16h00
- Mardi et vendredi de 9h00 à 12h00
- Mercredi de 13h00 à 16h30 accueil téléphonique au numéro que vous trouverez sur le répondeur de la Paroisse

Tél Paroisse : 02 35 29 81 38

Mail Paroisse : paroisse.stbenoit@wanadoo.fr

Permanence tous les samedis de 10h00 à 12h00

Messes en semaine : tous les mardis à 9h30 dans nos différents villages (lieu sur le site de la Paroisse ou dans les journaux)

Messes dominicales : tous les samedis à 18h00 à Valmont sauf juin, juillet et août à 18h30

Tous les dimanches à 10h30 à Sassetot-le-Mauconduit (du 7 novembre 2021 au 24 avril 2022 inclus)

Tous les dimanches à 10h30 à St Pierre-en-Port (du 1^{er} mai 2022 au 1^{er} novembre 2022 inclus)

L'année 2021 à l'école d'Élétot

En février les maternelles ont fêté Mardi Gras en fabriquant des masques qu'ils sont allés montrer aux plus grands.



De mai à septembre nous nous sommes occupés de nos potagers. Les maternelles y ont planté des pommes de terre.



Le 25 juin, les élus de la mairie sont venus à l'école pour nous remettre nos prix de fin d'année. Nous leur avons aussi chanté des chansons. Merci !

Le mardi 29 juin nous sommes allés au parc zoologique de Cerza.



Le 2 juillet, nous avons fait un spectacle au sein de l'école pour montrer aux autres classes quelques chansons que nous avons apprises.



Le 4 octobre nous sommes allés à la salle des fêtes pour voir un Astrodome. Nous sommes entrés dedans avec M. Palfray qui nous a expliqué et montré les jours, les étoiles, les planètes, ... C'était très impressionnant et nous avons beaucoup aimé.



Nous avons fêté Halloween le jour des vacances de la Toussaint.



Nous attendons impatiemment le Père Noël et les surprises qui vont avec.



Conseil Culturel Associatif Eletot

L'année 2021 se termine .

*L'année 2022 verra l'arrêt de notre association
et de nos manifestations , notamment le Téléthon depuis 21 ans
ainsi que les aides aux autres associations .*

*Nous restons à disposition des associations d'ELETOT ,
pour leur venir en aide , lors des lotos et autres .*

*Nous remercions tous les bénévoles qui nous ont aidé , pendant
toutes ces années .*

*Les membres du CCAE vous souhaitent
de bonnes fêtes de Noël et de fin d'année*

Ainsi qu'une bonne année 2022

Le CCAE

LES AMIS DE LA VALLEUSE

Les membres se réunissent tous les 2^{èmes} jeudis du mois, des après-midis jeux suivis d'un goûter et un repas par trimestre.

Cette année les après-midis ont repris le 9 septembre.

Des chocolats de Noël ont été offerts aux enfants de l'école.

Voici ce qui va se dérouler en 2022 si les conditions sanitaires le permettent :

- | | |
|---------------------------------|--|
| • janvier : Galette des rois | • septembre : Rentrée – Reprise des jeux |
| • février : Chandeleur : Crêpes | • octobre : Goûter et jeux |
| • mars : Repas de printemps | • novembre : Repas harengs |
| • mai : Loto | • décembre : Repas de Noël – |
| • juin : Repas estival | Dernier repas très attendu et |
| Juillet et Août : trêve | apprécié par les adhérents |

Tous les nouveaux et nouvelles adhérents seront les bienvenus.



Le jeudi 18 novembre, nous nous sommes réunis pour le repas des harengs.



Nous remercions toutes celles et tous ceux qui nous apportent leur aide.

Les membres du bureau se joignent à moi et vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année et une bonne année 2022.

On compte sur vous

La Présidente
Monique GODGUIN

UNION DES MARINS D'ÉLÉTOT

Chers Marins et Amis

L'année 2021 a été bien sûr très impactée par la pandémie du Covid et ne nous a pas permis de célébrer notre St Pierre des Marins comme les autres années. Nous avons quand même tenu à honorer nos marins disparus et leurs familles. Aussi le 14 mars en petit comité sous la présidence de Madame Le Maire Séverine Hébert (excusée) et en présence des Adjoints du Conseil municipal : Rachel Flament, Didier Zabizak et Emilie Luce et après une minute de silence nous avons déposé une gerbe au monument aux Morts en mémoire de nos disparus.

Notre drapeau a participé à toutes les cérémonies commémoratives de 2021 organisées par la municipalité.

L'Union des Marins d'Elétot, membres actifs et bénévoles vous présente pour 2022 leurs meilleurs vœux de bonheur et de bonne santé. Nous souhaitons surtout vous retrouver tous le 13 mars 2022 pour un moment de convivialité à notre St Pierre des Marins, si la fin de l'épidémie de Covid 19 le permet. Prenez soin de vous.



Souvenir de 2017



LE COMITÉ DES FÊTES

Lors d'une Assemblée Générale le 25 septembre 2021, le Comité des fêtes a réélu un nouveau bureau afin de faire de nouvelles manifestations au sein de notre village. Le bureau est désormais composé d'une Présidente, moi-même Emilie CONVENTZ-BREYNE, une Présidente d'Honneur Edith LEMARCHAND, une Trésorière Agnès VERNIZEAU, un Trésorier Adjoint Allain GIRARD, une Secrétaire Rachel FLAMENT et un Secrétaire Adjoint Jean-Paul VERNIZEAU ainsi que les membres Geneviève, Didier, Jean-Marie, Christophe, Laurie et Julien.



C'est avec une équipe dynamique et investie que nous avons pu organiser dans un court délai « Octobre Rose », le week-end du 23 et 24 octobre 2021 sur la Place du Marquais. Pour cette première manifestation, les Elétotaises et Elétotais ont été au rendez-vous et nous tenions à les remercier vivement pour leur engagement. Nous avons récolté 1305.91€, cette somme a été reversée par chèque au Comité Féminin 76 et à la Ligue pour le Cancer 76.



Cette année, il n'y a malheureusement pas eu de spectacle de Noël pour les enfants de l'école dû à une reprise tardive sans avoir pu faire de manifestations. Mais, le Père Noël a quand même fait le déplacement le vendredi 17 décembre 2021 dans chaque classe pour leur offrir un pochon rempli de chocolats et bonbons.

L'association est ouverte à toutes personnes désireuses de s'investir pour l'organisation des prochaines manifestations.

Les prochaines dates à retenir pour 2022 :

Soirée à thème : Samedi 5 mars 2022

Fête des Voisins : Samedi 28 mai 2022

Fête de la Musique : Samedi 18 juin 2022

Vide Grenier : Dimanche 10 juillet 2022

Octobre Rose : Samedi 22 et dimanche 23 octobre 2022

Vente de harengs : Samedi 12 novembre 2022

Soirée Harengs : Samedi 19 novembre 2022

Téléthon : Samedi 3 décembre 2022

Noël de l'école : Vendredi 16 décembre 2022



En tant que Présidente, je tiens à remercier tous les membres de l'association, les bénévoles ainsi que le personnel communal pour leur bonne humeur, leur dévouement ainsi que leur disponibilité lors de la manifestation d'Octobre Rose et pour la distribution des Chocolats de Noël à l'école.

Les membres du Comité des Fêtes vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2022 et vous souhaitent réussite et bonheur pour cette nouvelle année.

La Présidente,
Emilie CONVENTZ-BREYNE



Le but de l'association est de proposer aux élèves, à leurs parents et proches, des animations festives ou culturelles. Pour cela, plusieurs actions sont menées tout au long de l'année. Les fonds récoltés par l'association pourront servir au financement de sorties scolaires ou d'intervenants extérieurs, ou à l'achat de matériel pédagogique pour les élèves de l'école.

Vous êtes tous les bienvenus si vous souhaitez nous rejoindre et/ou nous faire part des vos idées. Plusieurs moyens de communiquer avec nous :

- par mail : lespetitesgrainesdeletot@gmail.com
- via notre page Facebook : Les Petites Graines d'Elétot
- n'hésitez pas à venir directement voir l'un d'entre nous à l'école.

VENTE DE CALENDRIERS



Un calendrier 2022 illustré de photos d'Elétot est disponible à la vente chez les commerçants du village, à la mairie et à la Poste. Vous y trouverez les dates des manifestations des différentes associations élétotaises mois par mois. N'hésitez pas à nous contacter pour vous le procurer !

VENTE DE BOX-GOÛTERS

16h30

Vendredi 4 février 2022

Vendredi 8 avril 2022

Jedi 7 juillet 2022

Vendredi 12 octobre 2022

Vendredi 16 décembre 2022

3€

À chaque veille de vacances à la sortie de l'école, une vente de box-goûters est proposée contenant :

1 boisson + 1 fruit + 1 gourmandise + 1 surprise

comment commander ?



Pour faciliter notre organisation, nous mettons en place un système de pré-commande. La vente de box-goûters est ouverte à tous, n'hésitez pas à nous contacter pour passer commande :

- par mail : lespetitesgrainesdeletot@gmail.com
- via notre page Facebook : Les Petites Graines d'Elétot
- au 06 73 69 13 86 (Laure Aubry) ou au 06 67 00 20 79 (Emilie Roussel)

FÊTE DU PRINTEMPS

Samedi 2 avril 2022

dès 14h

Rendez-vous à la salle des fêtes des quatre vents pour notre première fête du printemps ! Au programme : **chasse aux œufs, défilé de vélos ou trottinettes décorés avec concours du plus beau véhicule, jeux en famille et goûter** ! Un bon moment convivial à partager avec nos petites graines !



BOUM DE FIN D'ANNÉE

Samedi 2 juillet 2022

dès 15h



Quoi de mieux qu'une boum pour fêter la fin d'année scolaire et le début des grandes vacances ?!

Tous sur la piste pour nous montrer vos plus belles chorégraphies, les enfants vont pouvoir décompresser ! Quelques surprises vous attendent...

Buvette sur place.



MARCHÉ DE NOËL

Dimanche 11 décembre 2022

10h 18h



Venez vous balader et découvrir les **créateurs et producteurs** présents lors de notre marché de Noël ! C'est l'occasion de **trouver quelques idées de cadeaux** et de **vous réchauffer autour d'une boisson chaude ou d'un vin chaud**... Laissez-vous transporter par la magie de Noël, et qui sait, peut être rencontrerez-vous le Père Noël !





Amicale Canine des Hautes Falaises

Nos Activités

Ecole du chiot : Dans un parc clos, le chiot apprend ses premiers ordres mais aussi la vie avec ses congénères par l'intermédiaire du jeu. Il est également exposé aux bruits ou différents obstacles pour avoir un chiot confiant. Enfin, l'Ecole du Chiot permet de déceler, au plus tôt, les problèmes comportementaux ou locomoteurs.



Education : Dans un esprit positif, l'ACHF vous apporte les conseils pour parfaire l'éducation de vos compagnons à 4 pattes, afin de créer des relations durables, mais aussi pour mieux les comprendre et corriger les comportements déviants.



Obéissance : L'obéissance est basée sur la complicité du duo propriétaire/chien et renforce encore cette relation. Marche avec/sans laisse, rapport d'objet, et positionnement font partie des exercices de la discipline.

Agility : L'agility fait évoluer le duo propriétaire/chien sur un parcours d'obstacles (haies, tunnels, slalom, etc...), sans laisse ni collier. Encore une fois, la complicité et le jeu sont les clés pour cette discipline.



Faits Marquants de 2021

Après la morosité de 2020, l'ACHF voit sa fréquentation augmenter, et nous sommes heureux de compter une centaine d'adhérents, dont une grande partie de ré-adhésion.

Après une refonte de notre parc à chiots et la conception de nouveaux agrès, la Territoriale Canine nous délivre la certification « Ecole du Chiot ».



La discipline Obéissance voit son nombre de participants augmenter ; en plus des chiens venant de l'éducation, nous sommes de plus en plus contactés pour cette discipline.

L'équipe agility compétition se renforce de deux nouvelles vedettes qui feront leurs premiers pas, en concours, courant 2022.



Pour répondre aux attentes de certains adhérents, les disciplines Obéissance et Agility ouvrent une section « loisirs », permettant ainsi à qui le veut de s'essayer à ces sports.

Enfin, Bricomarché Saint-Léonard nous a sollicité pour faire une animation ; un bon moment passé avec les adhérents et le public.

Et maintenant ???

Comme depuis deux ans maintenant, je vous parle de notre concours d'agility... Les deux précédents ayant été annulés, nous espérons vivement pouvoir enfin l'organiser (8 mai 2022). L'entrée est libre et nous invitons les Eiletotais et Eiletotais, à venir voir ce spectacle plein de complicité et d'humour.

Enfin, un grand merci à la Mairie, les Riverains, les Adhérents, les Educateurs, les Bénévoles et les membres du Comité ; sans vous, l'ACHF ne serait rien...

Bonne et heureuse année 2022 !!



INFOS AGGLO POUR LES COMMUNES



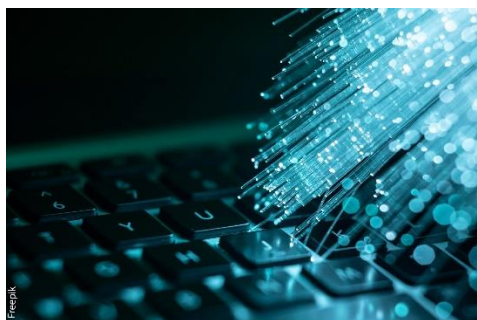
1 - LA FIBRE OPTIQUE ARRIVE SUR L'AGGLO !

Plusieurs communes de l'Agglomération sont déjà connectées au très haut débit : Ancrétteville-sur-Mer, Colleville, Ecretteville-sur-Mer, Eléot, Sorquainville, Gerponville, Toussaint, Sainte-Hélène Bondeville, Ypreville-Biville... Les habitants peuvent donc souscrire un abonnement. Plusieurs opérateurs sont agréés mais tous n'ont pas encore engagé la démarche de commercialisation. N'hésitez pas à contacter les fournisseurs d'accès internet pour savoir s'ils proposent des offres d'abonnement.

Ces travaux de raccordement sont colossaux et indispensables au quotidien des habitants et à l'attractivité de notre territoire. Ils sont financés par l'Agglomération, le Département, la Région et l'Etat. Ils se poursuivent et la fibre va continuer de se déployer progressivement en 2021 et 2022 sur les autres communes du territoire, et notamment à Saint-Léonard, Criquebeuf-en-Caux, Froberville et Yport dans les prochaines semaines.

Comment savoir si on est éligible ?

Notez qu'il est possible que certains logements, plus isolés, ne soient pas encore éligibles à la fibre dans un secteur pourtant ouvert à la commercialisation. Pour être sûr, vous pouvez faire un test d'éligibilité sur le site : <http://connect76.fr/test-deligibilite/>



2 - FAITES VOS DÉMARCHES D'URBANISME EN LIGNE !

Un grand nombre de travaux réalisés dans les logements, bâtiments ou jardins nécessitent une autorisation préalable délivrée par votre commune. A partir du mois de janvier, il sera possible de réaliser en ligne certaines des demandes d'autorisation d'urbanisme. En effet, le service urbanisme de l'Agglomération Fécamp Caux Littoral s'est engagé dans la mise en œuvre du programme Démat.ADS, dans le cadre de la démarche Action publique 2022, qui vise à améliorer la qualité des services publics et à moderniser l'action publique.

Ainsi, la réception et l'instruction des demandes de permis de construire, de déclarations préalables, de certificats d'urbanisme, ainsi que des Déclarations d'Intention d'Aliéner seront possibles dans toutes les communes par voie dématérialisée à partir du mois de janvier sur le site

internet de l'Agglomération : www.agglo-fecampcauxlittoral.fr (rubrique « Aménager et urbaniser »). Ce service en ligne est sécurisé, gratuit, facilement accessible et plus écologique qu'un dépôt en version papier.

D'ailleurs, savez-vous que les principaux documents du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sont consultables sur le site internet de l'Agglomération Fécamp Caux Littoral ? Vous pouvez y trouver par exemple les règlements, les plans de zonage, les indices de cavités souterraines, les plans des servitudes d'utilité publique

Sur service-public.fr, une plateforme d'Assistance aux Demandes d'Autorisation d'Urbanisme peut vous aider dans la constitution de vos dossiers de manière simple et rapide, tout en vous guidant à chaque étape.

Si vous avez besoin d'informations complémentaires, n'hésitez pas à contacter votre mairie ou le service urbanisme de l'Agglomération, qui pourra répondre à vos questions et vous conseiller dans votre projet.

Service urbanisme intercommunal :

Tél.: 02 35 10 60 14 - Mail : urbanisme@agglo-fecampcauxlittoral.fr

Rubrique dédiée « [Au quotidien / Aménager et urbaniser / Guichet numérique des autorisations d'urbanisme](http://www.agglo-fecampcauxlittoral.fr/au-quotidien/amenager-et-urbaniser/guichet-numerique-des-autorisations-durbanisme) » sur www.agglo-fecampcauxlittoral.fr



3 - REGLEMENTATION SUR L'ABATTAGE DES ARBRES

Les arbres font l'objet d'une protection réglementaire dans les Codes de l'Environnement, de l'urbanisme et du Code Civil.

Les arbres occupent une fonction importante dans la qualité de vie. Ils captent le CO2, permettent de maintenir une biodiversité et une meilleure qualité de l'air. Les arbres sont aussi des éléments de **paysages et de patrimoine**, par exemple pour les clos-masures.

Pour ces raisons, **les arbres au même titre que les haies et talus plantés, sont protégés à travers différents outils : le PLUI, les espaces boisés classés (EBC) ou la trame verte et bleue.** Ces différents outils permettent de préserver les arbres des élagages intensifs et des abattages. Avant d'abattre des arbres, le préalable est donc de vérifier s'ils font l'objet d'un classement. Si c'est le cas, il est impératif de faire une demande d'autorisation auprès de votre mairie. Si les arbres ne sont pas protégés, aucune autorisation n'est requise.

Afin de connaître le **statut de vos arbres**, rendez-vous sur le plan de zonage réglementaire de votre commune se trouvant dans le PLUI disponible en ligne sur le site de l'Agglomération : <https://www.agglo-fecampcauxlittoral.fr/au-quotidien/amenager-et-urbaniser/plan-local-durbanisme-intercommunal/> ou contactez votre mairie ou le service urbanisme intercommunal.

Tout abattage d'arbres protégés sans autorisation préalable constitue **une infraction** et peut faire l'objet **d'une sanction pénale avec amende et obligation de replanter** de nouveaux arbres au titre de l'article L.480-4 du code de l'urbanisme.

Service urbanisme intercommunal :

Tél.: 02 35 10 60 14 - Mail : urbanisme@agglo-fecampcauxlittoral.fr



4 – DES CONSEILS POUR VOS TRAVAUX DE RÉNOVATION

Les conseillers de l'Espace FAIRE (*Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Énergétique*) peuvent vous apporter information et expertise pour tous projets de travaux de rénovation. Ils vous accompagnent de manière indépendante, gratuite et objective. Quels matériaux utiliser ? A quelles aides financières puis-je prétendre ? Autant de questions que vous vous posez peut-être et auxquelles les conseillers en énergie pourront répondre.

Dans la cadre d'un partenariat avec l'Agglomération, les conseillers en énergie **viennent à votre rencontre à Fécamp les 2^e et 4^e vendredis matin du mois de 9h à 12h30, sur rendez-vous.**

Pour prendre contact, il vous suffit d'appeler le 02 32 08 13 10 ou d'envoyer un mail à faire76@inhari.fr.

Une fois le rendez-vous fixé, vous serez reçu à la Maison des projets, pourtour du Marché à Fécamp.



5 - AU CENTRE DE SANTÉ, L'ÉQUIPE MÉDICALE S'AGRANDIT

En 2019, le Centre de santé intercommunal avait déménagé pour s'installer dans des locaux, plus grands et mieux adaptés, situés au 122, route de Valmont à Fécamp. L'Agglomération a ainsi pu recruter dans la foulée deux nouveaux médecins généralistes.

Puis, en 2020, une infirmière de l'association ASALEE a rejoint l'équipe afin d'épauler les médecins dans la prise en charge de patients souffrant de certaines pathologies, ayant des risques cardio-vasculaires (fumeurs, surpoids...), souffrant de troubles cognitifs ou de diabète de type 2. En septembre 2021, un nouveau médecin a également été employé à temps plein. En début d'année 2022, l'Agglomération va lancer une nouvelle offre d'emploi pour un poste de médecin, qui proposerait des consultations délocalisées sur certaines communes du territoire.

Ainsi, aujourd'hui, c'est une équipe de huit professionnels de santé, assistée de 3 secrétaires, qui sont employés par l'Agglomération au sein du Centre de santé intercommunal. Ils reçoivent les patients en consultation, sur rendez-vous, du lundi au vendredi.

Ce service public intercommunal a été mis en place dès 2014 afin de répondre à la problématique de désertification médicale à laquelle est confrontée l'Agglomération, comme de nombreux autres territoires en France. L'intercommunalité mène en parallèle d'autres actions pour attirer toujours de nouveaux médecins sur le territoire et préserver ainsi l'accès aux soins de proximité.

Centre de santé intercommunal
Tél. : 02 27 43 20 95



6 - LE RELAIS PETITE ENFANCE INTERCOMMUNAL ACCOMPAGNE ENFANTS, PARENTS ET ASSISTANTS MATERNELS !

Le Relais Petite Enfance Intercommunal est le nouveau nom du Relais Assistantes Maternelles Intercommunal (RAMI). Ce service de l'Agglomération, itinérant et gratuit, est plein de ressources pour accompagner les familles et les professionnels petite enfance.

Après avoir été plusieurs mois dans l'impossibilité de se déplacer dans les communes à cause de la pandémie de Covid-19, le Relais Petite Enfance Intercommunal reprend son fonctionnement habituel. Ainsi, il propose dans les salles des fêtes des communes de nombreux ateliers d'éveil, auxquels peuvent participer les assistants maternels ou gardes à domicile avec les enfants qu'ils accueillent (accompagnés de leurs parents s'ils le souhaitent). Au programme : motricité, peinture, cuisine, collage, balade... Le programme des ateliers (participation sur inscription au 02 35 28 96 95 ou rami@agglo-fecampcauxlittoral.fr) dans les communes est établi tous les deux mois et consultable sur le site internet de l'Agglomération : www.agglo-fecampcauxlittoral.fr

L'équipe propose aussi des permanences d'information (sur rendez-vous) dédiées aux parents et aux assistants maternels ou gardes à domicile pour toute question liée à l'accueil du jeune enfant (par exemple : l'aide à la rédaction du contrat de travail, la convention collective, les Déclarations Pajemploi, agrément et formation des professionnels...).

Permanences à Fécamp, au Pré en bulles, 7 rue d'Alsace : lundi de 12h30 à 14h30, mardi de 12h30 à 17h, jeudi de 12h30 à 17h / Sur rendez-vous ou par téléphone au 02 35 28 96 95.

Permanences à Valmont, au Centre Médico-Social, 69 rue Guy de Maupassant : jeudi de 13h30 à 17h / Sur rendez-vous ou par téléphone au 02 35 27 37 43.



7 - SUIVEZ L'AGGLOMÉRATION FÉCAMP CAUX LITTORAL SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

En plus du site internet, vous pouvez suivre en direct sur les réseaux sociaux l'actualité de l'Agglomération Fécamp Caux Littoral, qui est présente sur :

- Facebook : page <https://www.facebook.com/AggloFecampCauxLittoral/>
- Twitter : <https://twitter.com/AggloFecamp>
- Instagram : <https://www.instagram.com/agglofecampcauxlittoral/>
- LinkedIn : page Agglo Fécamp Caux Littoral
- Youtube : page Communauté d'Agglomération Fécamp Caux Littoral.

N'hésitez plus, abonnez-vous, likez, partagez et suivez-nous pour vous tenir informés et échanger avec l'Agglo !



BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE D'ELETOT

« La littérature existe pleinement non pas quand l'œuvre est écrite, mais quand un lecteur remonte le cours des phrases et des mots pour devenir, par ce moyen, cocréateur de l'œuvre ». Hubert AQUIN



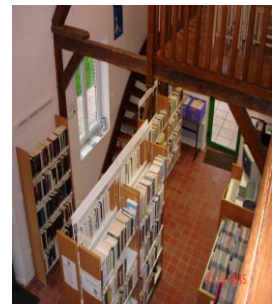
N'hésitez pas à pousser les portes de la bibliothèque et découvrir un espace agréable pour travailler.

Venez consulter les ouvrages encyclopédiques, feuilleter le journal local.

Venez passer un agréable moment dans ce lieu de découverte ouvert à tous.

Info : La médiathèque départementale de la Seine-Maritime (MDSM) prête environ 1300 livres dont le tiers est renouvelé tous les 6 mois. J'ai un budget qui me permet d'acquérir de nombreux ouvrages.

Info : Un système de réservation de livres mis au point par la MDSM me permet de vous procurer les livres que vous souhaitez lire selon leur disponibilité.



Venez découvrir :

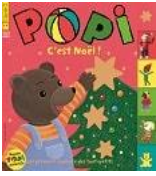
Les romans : d'aventures, sentimentaux, policiers et science fictions.

Les bibliographies, les documentaires (voyages, cuisines, sport...)

Les CD-audio

Les magazines : GEO, Ça m'intéresse, Patrimoine Normand et pour les petits : J'aime lire et Popi.

✚ Pour un plus grand confort de lecture, des romans en gros caractères (fictions ou policiers) sont à la disposition des lecteurs ainsi que des livres audios.



Espace enfants

Les enfants ne sont pas oubliés, ils pourront profiter d'un espace au rez-de-chaussée où un grand nombre d'albums sont à leur disposition afin de les familiariser à la lecture.



Les plus grands pourront profiter des romans jeunesse ainsi que des bandes dessinées.



✚ Un espace à l'étage vous permet de consulter les ouvrages encyclopédiques ainsi que de nombreux documentaires (sports, cuisine, histoire...). Des ouvrages régionaux sont aussi à votre disposition.



- ✚ Bandes dessinées adultes, documentaires
- ✚ Encyclopédies générales, ouvrages Régionaux

BIBLIOTHEQUE D'ÉLETOT

INFOS PRATIQUES

1. Horaires d'ouverture (susceptibles d'être modifiés) / **Adresse**

✚ Bibliothèque d'Eletot : 241, rue de l'église 76540 ELETOT

Tél : 06 25 69 74 48 **Courriel :** biblioeletot@mcom.fr /

Lundi	16h30 à 18h00
Mercredi	13h30 à 16h30
Vendredi	16h30 à 19h00

2. Modalités d'inscription

- ✓ L'inscription est gratuite.
- ✓ Un justificatif de domicile est demandé pour l'inscription (facture EDF, facture téléphonique).
- ✓ Présentation de la carte d'identité.
- ✓ Un accord parental est nécessaire pour inscrire les mineurs de moins de 14 ans.

3. Durée de prêt

- ✓ Les adultes peuvent emprunter 4 ouvrages (livres, documentaires, CD audio...),
- ✓ Les enfants (moins de 14 ans) peuvent emprunter 3 ouvrages.
- ✓ La durée de prêt est de 21 jours.

4. Les livres dans la bibliothèque

- ✓ Elle possède 3105 ouvrages (acquisition de la commune et dons de particuliers) ; cette année, la bibliothèque a acheté 85 livres (dont 63 livres jeunesse et 22 livres adultes) et récolté 21 ouvrages donnés par des particuliers (*merci à tous*).
- ✓ La BDP prête environ 1300 livres dont le tiers est renouvelé tous les 6 mois.
- ✓ On peut y trouver : Romans, Bandes Dessinées, Revues (Ça m'intéresse ; Géo ; J'aime Lire ; Patrimoine Normand), Ouvrages régionaux, Biographies, Documentaires, CD ainsi qu'une encyclopédie générale.
- ✓ Prix Goncourt, Courrier Cauchois.

5. Nombre de lecteurs

- ✓ Cette année 2021, 3 nouveaux adhérents (3 enfants) se sont inscrits à la bibliothèque, ce qui porte le nombre à 41 lecteurs. (24 adultes et 17 jeunes).



Arnaud DUMOUCHEL

Je vous souhaite une bonne et heureuse année 2022 et de vous accueillir dans de meilleures conditions à la bibliothèque.

JOUR DE LA NUIT

La municipalité, à l'invitation de Christian LECOINTRE, du club d'Astronomie de Toussaint, a décidé de participer à cette manifestation, organisée par l'association AGIR pour l'environnement, opération nationale de sensibilisation à la pollution lumineuse, à la protection de la biodiversité nocturne et du ciel étoilé, et qui a regroupé plus de 700 communes en France ;

Plusieurs actions ont été retenues, avec le souhait d'associer l'ensemble des élèves de

L'école d'ELETOT ;

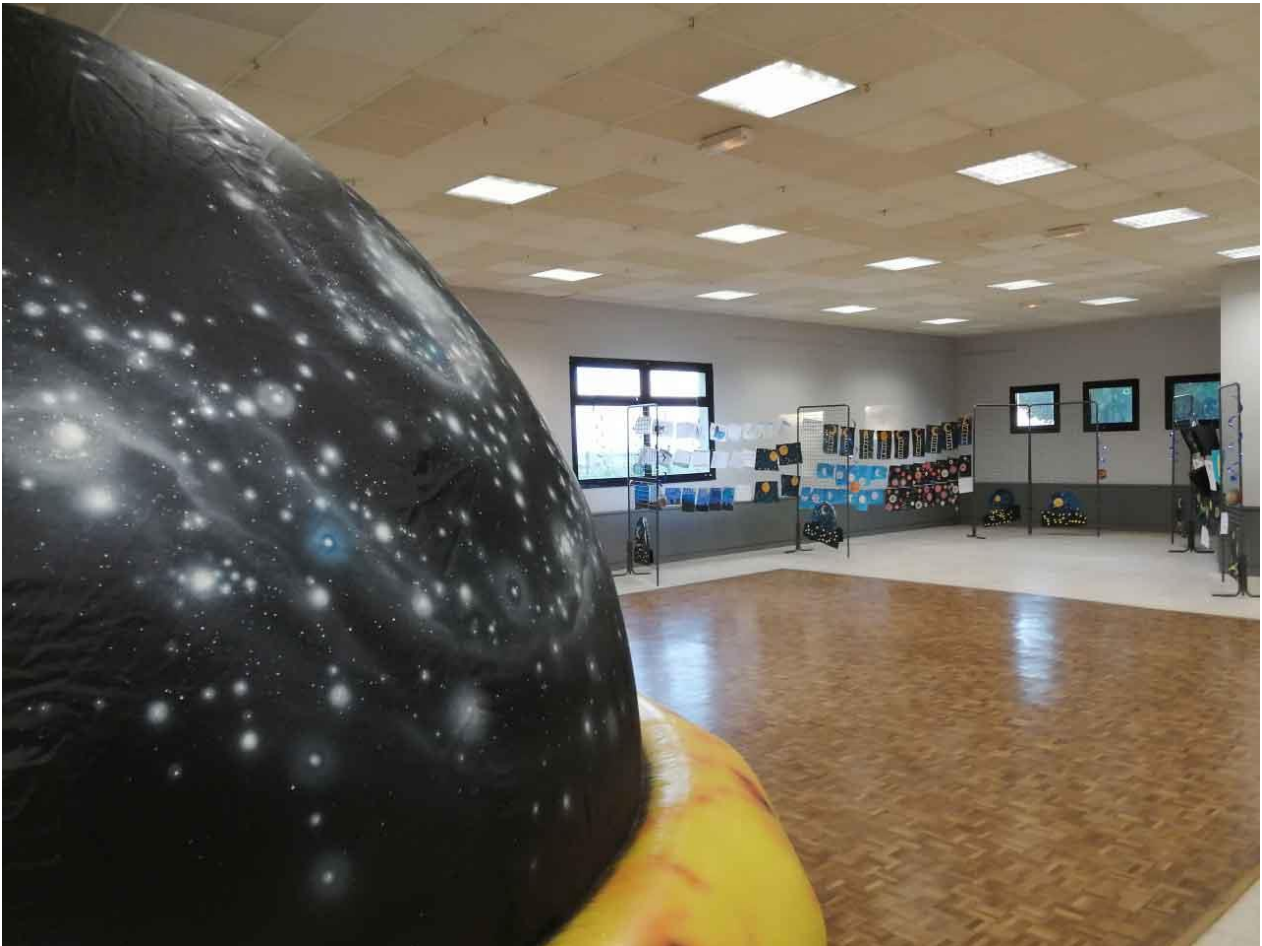
Dès le lundi 4 octobre , tous les enfants de l' école ont pu participer à la venue de l' ASTRODOME , structure gonflable , équipé d'un système de projection numérique haute définition , permettant d'expliquer le mouvement de la terre , de la lune , des planètes et des étoiles ;



L'enthousiasme des enfants (et même des accompagnateurs ...) pendant et après les séances , les retours d'échanges avec les parents , nous font penser , que le but d'ouvrir la connaissance de notre ciel aux enfants est réussi .

Mais les enfants n'en sont pas restés là , puisqu'ils avaient pour mission , de réaliser des dessins , avec pour thèmes , le ciel , les planètes , la nuit , la lune etc ;

Et le résultat a été au-delà de nos espérances avec la réalisation de superbes dessins, qui ont été exposés lors de la manifestation du 9 octobre, félicitations à tous nos jeunes !!!!



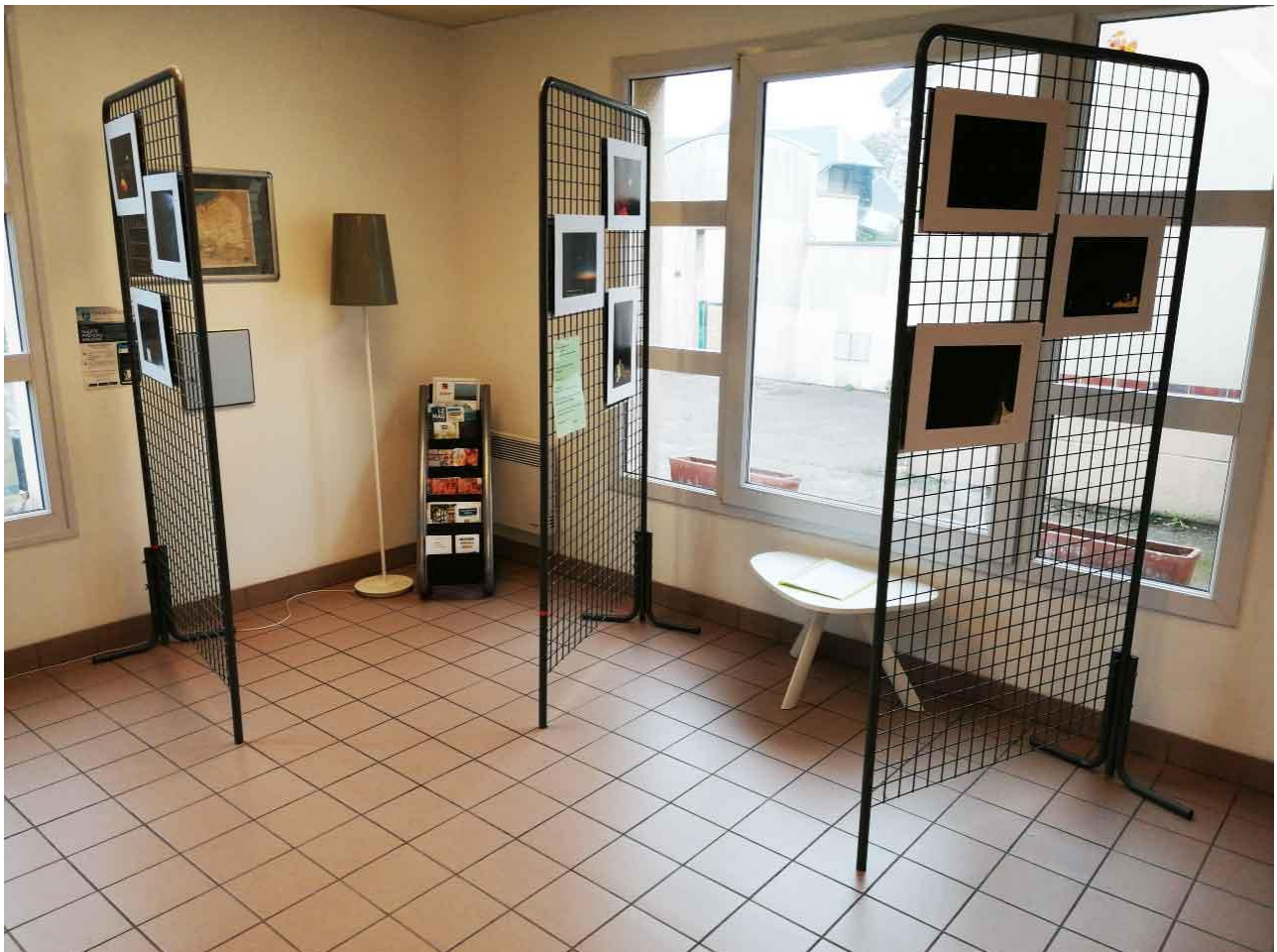
Le point central du «jour de la nuit», le samedi 9 octobre, a donné lieu à l'extinction complète de l'éclairage public, permettant à chacun d'apprécier un ciel sans pollution lumineuse, avec l'aide d'une météo parfaite ;

Dans la salle des 4 vents, avec la présence de près de 80 personnes, très attentives, a eu lieu la projection du documentaire « le défi de la pollution lumineuse », expliquant en détail, les méfaits de cette pollution, aussi bien sur la faune, la flore et l'être humain ;

Et cette projection s'est poursuivie par l'observation du ciel , à l'aide de télescopes et lunettes, grâce à la présence de Béatrice, Alain , Jean et Christian , du club d'astronomie, et les jeunes et moins jeunes, ont pu découvrir , pour la 1^{ère} fois pour certains, Jupiter, ses bandes nuageuses, ses satellites, ou Saturne avec ses anneaux très particuliers , et ses satellites, ou d'autres nébuleuses , amas d'étoiles , étoiles doubles etc

Une belle réussite pour cette soirée conviviale et sympathique ;

Parallèlement , pendant tout le mois d'octobre , s'est tenue une exposition à l'agence postale , sur le thème de l' astrophotographie , ou une vingtaine de photos étaient présentées .



ÉLÉTOT vu du ciel



Le Val Ausson



N'est-il pas joli notre village !!







Décorations & Fleurissement de la Commune



Quelques décors et de jolies fleurs , de quoi donner de la bonne humeur et un rayon de soleil pour tous .

Je remercie les enfants d'avoir peint les objets pour les différents thèmes , qui ont égayé la commune .



Je remercie Jérôme , Emery & Christian pour la découpe des panneaux , Christophe , Reynald & Jérôme pour leur aide tout au long de l' année .



Merci aussi à **BRICO** MARCHE **FECAMP** pour le don très appréciable de peinture .



Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année .

Meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2022



Mme Geneviève LECOINTRE
Conseillère déléguée



LES CONSIGNES DE TRI



COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS LORS DES JOURS FÉRIÉS 2022.

Les collectes seront annulées et non remplacées le 1^{er} mai, le 25 décembre et le 1^{er} janvier. Les autres jours fériés 2022, les collectes seront maintenues dans les conditions habituelles.

Pour rappel, les déchetteries d'Epreville et Theuville-aux-Maillots sont fermées lors de l'ensemble des jours fériés.

Pour toute question concernant la collecte des déchets ménagers, n'hésitez pas à consulter le site www.agglo-fecampcauxlittoral.fr ou à contacter le service environnement de l'Agglomération au 02 35 10 48 48.

DES BOITES A SERINGUES POUR LA SÉCURITÉ DE TOUS !

Les déchets à risques infectieux perforants, c'est-à-dire, les aiguilles, les seringues, les cathéters et tous les objets de soin piquant, coupant ou tranchant doivent être jetés dans des petits collecteurs bien spécifiques.

En effet, ces déchets de soins médicaux exposent les patients, leur entourage et les agents de collecte et du tri des déchets, à des risques de blessures et d'éventuelle contamination. Le centre de tri Véolia de la région havraise indique que les agents de tri découvrent régulièrement des seringues sur le tapis de tri et qu'il est arrivé que certains d'entre eux soient malheureusement piqués.

C'est pourquoi, vous ne devez en aucun cas vous débarrasser de ces ustensiles de soin dans votre poubelle classique.

Les boîtes à aiguilles prévues à cet effet, sont disponibles gratuitement en pharmacie. Une fois votre boîte pleine, rapportez-la tout simplement en pharmacie.

Utiliser les boîtes à aiguilles, c'est une démarche simple, responsable et indispensable à adopter pour la sécurité et la santé de tous !



La Municipalité souhaite également faire des petits rappels :

- Il est interdit de brûler des déchets chez soi.



- Merci de respecter les lieux de dépôts de tri et de ne rien déposer au sol.



- Veuillez **respecter les horaires** pour les activités bruyantes :
 - Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 20h.
 - Les samedis de 9h à 12h et de 14h30 à 19h.
 - Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

- Pour le bien de tous, vous devez ramasser les déjections de vos chiens.



RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

LA MAIRIE

Permanences de Madame Séverine HÉBERT Maire ou de ses Adjoints :
les Lundis de 17h00 à 18h30 (permanence d'un adjoint)
les Jeudis de 17h00 à 19h00 (rendez-vous avec Madame le Maire)

Du **secrétariat de Mairie** : Mme RASSE Céline
le Lundi de 8h00 à 12h00 et de 15h30 à 19h00
le Jeudi de 8h00 à 12h00 et de 15h30 à 19h00
Tél - répondeur : 02.35.28.16.07 Fax : 02.35.29.66.08
mairie-eletot@mcom.fr
site : www.eletot.fr

AGENCE POSTALE

du Lundi au Vendredi de 8h45 à 11h15, le samedi de 9h30 à 12h
RELEVÉ DU COURRIER
boîte aux lettres du Marquais du Lundi au Vendredi : 12h00
DÉPART DU COURRIER DE LA POSTE
du Lundi au samedi : 11h00
Tél : 02.35.28.15.02

GARDERIE DE L'ÉCOLE

Tous les jours d'école de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 18h30.
Le tarif de la garderie est : 1.80€ par jour
17.00€ par mois au-delà de 9 jours

CANTINE

Le prix du repas de cantine est fixé à 2.85€ pour les enfants

RAMASSAGE DES ORDURES

Le ramassage des ordures ménagères a lieu le vendredi matin à partir de 6h00
Le ramassage du bac de tri jaune a lieu mercredi matin (6h) 1 semaine sur 2 (semaines paires)

DÉCHETTERIE DE THEUVILLE AUX MAILLOTS

(Tél. : 02.35.10.54.07)

En hiver : du 1^{er} octobre au 31 mars

En été : 1^{er} avril au 30 septembre

JOURS	HORAIRES	JOURS	HORAIRES
Lundi	13H30 – 17H30	Lundi	13H30 – 18H30
Mardi	13H30 – 17H30	Mardi	13H30 – 18H30
Mercredi	9H00 – 12H00 et 13H30 – 17H30	Mercredi	9H00 – 12H00 et 13H30 – 18H30
Jeudi	Fermeture	Jeudi	Fermeture
Vendredi	13H30 – 17H30	Vendredi	13H30 – 18H30
Samedi	9H00 – 12H00 et 13H30 – 17H30	Samedi	9H00 – 12H00 et 13H30 – 18H30
Dimanche	Fermeture	Dimanche	Fermeture

COUVREUR - ZINGUEUR

LE FAUVEL

ALEXANDRE

📍 347 Rue du Nord 76540 SAINT-PIERRE-EN-PORT

☎ **02 35 27 16 57 - 02 35 10 02 75**

✉ fauvelalexandre@orange.fr

FERME DE LA PISTE

VENTE DE POMMES DE TERRE

M. JOLLY Laurent
301, Rue des Wagands
76540 ÉLETOT

TEL : 06.62.50.02.87

N°CNIPT : L760856

Trois variétés au choix :
Monalisa, Charlotte ou Allians

Commandez 2 à 3 jours à l'avance.



Charles VALIN

Pompes funèbres - Marbrerie
A votre service 24h/24

Une expérience et un savoir-faire transmis
dans notre famille depuis 1890

Route de Bosville
76450 CANY BARVILLE
Tél. : 02 35 97 73 55

Rue B. Thélou
76640 FAUVILLE EN CAUX
Tél. : 02 35 97 73 55

3 place du Général Leclerc
76400 FÉCAMP
Tél. : 02 35 28 97 15



CHRISTIAN BARBARAY
AXA Assurances et Placements
Gestion de patrimoine
AXA Banque
2 rue Jules Crochemore
76540 Valmont
Tél : 02.35.29.82.81
Fax : 02.35.29.30.95
E-mail : agence2.barbaray@axa.fr

martine
au Marché



Mardi

Lundi
Mercredi
Jeudi
Vendredi
Samedi
Samedi
Dimanche

ÉleTOT

après-midi
matin
après-midi
matin
matin
après-midi
matin

06 18 23 75 71

Angerville-la-Martel
Yport
Mon entrepôt
Manneville-la-Goupil
Ocqueville
Criquebeuf-en-Caux
Theuville-aux-Maillots

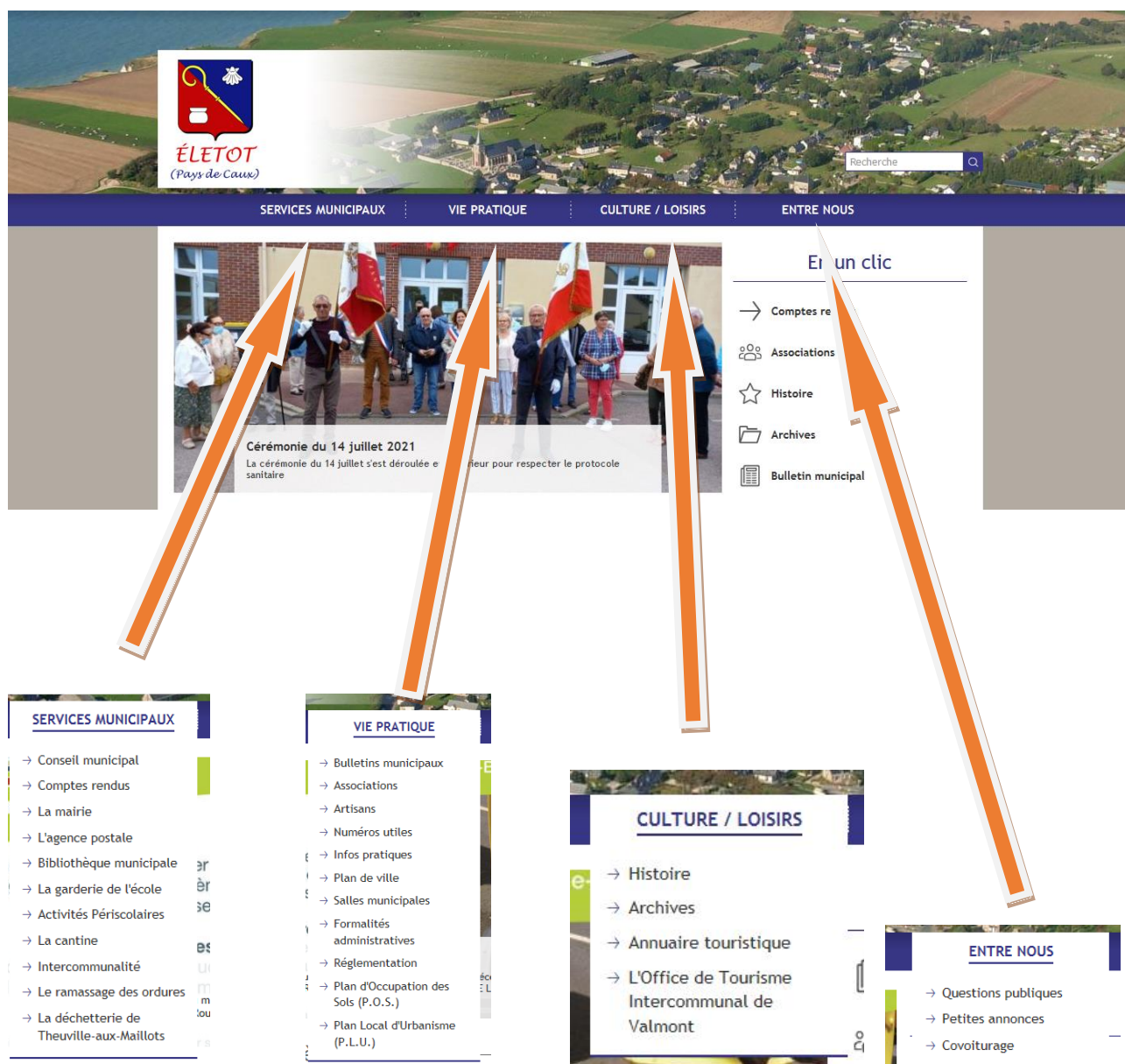
FORMULES ADMINISTRATIVES

COMMENT DÉCLARER OU OBTENIR	OÙ S'ADRESSER	RENSEIGNEMENTS CONDITIONS PIÈCES À FOURNIR	COÛT	OBSERVATION
LA NAISSANCE	La déclaration est obligatoire, adressez-vous à la Mairie du lieu de naissance.	. Date de naissance, Nom et Prénom(s) . Formulaire rempli par l'Hôpital	La reconnaissance de l'enfant pour les futurs parents non mariés peut se faire avant la naissance dans la Mairie de leur choix.	
LE MARIAGE	Pour constituer le dossier, adressez-vous à la Mairie du domicile ou de la résidence de l'un des deux futurs époux	. Carte d'identité. . Extrait d'acte de naissance. . Dossier fourni par la Mairie à remplir (certificat, attestation et liste). . Pour le contrat de mariage adressez-vous à un notaire.		
LE DÉCÈS	. Pour le constat, adressez-vous à un médecin. . Pour la déclaration rendez-vous à la Mairie du lieu de décès.	. Constat du médecin . Livret de famille		
P.A.C.S. Pacte Civil de Solidarité	Soit chez un notaire. Soit à la Mairie de votre domicile	. Acte de naissance de moins de 3 mois. . Pièce d'identité valide . Convention de PACS à rédiger soi-même. . Déclaration conjointe. . Un justificatif de domicile	Gratuit.	
EXTRAIT DE NAISSANCE	Mairie du lieu de naissance	. Date de naissance, Nom et Prénoms . Par correspondance joindre une enveloppe timbrée à l'adresse de votre mairie de votre domicile.	Gratuit. Frais d'envoi	
EXTRAIT DE MARIAGE	Mairie du lieu de mariage	. Date de mariage, Nom et Prénom . Par correspondance joindre une enveloppe timbrée à l'adresse de votre mairie de votre domicile.	Gratuit. Frais d'envoi	
EXTRAIT DE DÉCÈS	Mairie du lieu du décès ou du domicile du défunt	. Date du décès, Nom, Prénom . Par correspondance joindre une enveloppe timbrée à l'adresse de votre mairie de votre domicile.	Gratuit Frais d'envoi	
LIVRET DE FAMILLE ET DUPLICATA	Mairie de mariage Mairie de résidence	. Formulaire à remplir	Gratuit	En cas de perte : l'État civil des conjoints et enfants

COMMENT OBTENIR	OU S'ADRESSER	RENSEIGNEMENTS - CONDITIONS PIÈCES A FOURNIR	COÛT	OBSERVATION
CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ Valable 15 ans	La personne doit se présenter elle-même sur rendez-vous à la Mairie de Fécamp. Tél : 02.35.10.60.40	. 1 photo d'identité (35x45mm) non Coupée (de moins de 6 mois) . Un extrait d'acte de naissance (- 3 mois) pour la première demande . l'ancienne carte d'identité . Votre livret de famille pour le nom d'épouse. . 1 justificatif de domicile (EDF-téléphone) (de moins d'un an) . Pré-demande sur : www.service-public.fr	Gratuit 25€ en timbre fiscal en cas de perte ou vol	Pour le renouvellement l'ancienne carte devra être jointe. Si la carte est périmée depuis plus de 2 ans fournir un extrait d'acte de naissance. En cas de vol, une déclaration à la Gendarmerie de Valmont devra être faite.
PASSEPORT Valable 10 ans 5 ans pour les mineurs	La personne doit se présenter elle-même sur rendez-vous à la Mairie de Fécamp. Tél : 02.35.10.60.40	. 2 photos d'identité (35x45mm) non coupées . Un extrait d'acte de naissance (- 3 mois) pour la 1^{ère} demande . L'ancien passeport . Votre livret de famille. . 1 justificatif de domicile (factures de – de 1 an) . la carte d'identité.	Timbre fiscal - De 15 ans : 17€ Entre 15 et 18ans : 42€ + 18 ans : 86€	
AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE des mineurs	Document à télécharger sur : service-public.fr	. Le cerfa 15646*01 . La carte d'identité de l'enfant . Copie de la carte d'identité du parent	Gratuit	
PERMIS DE CONDUIRE	Pour un duplicata vous pouvez vous adresser à la Sous-préfecture du HAVRE	. Pour les changements d'adresse ou de nom . Pour les permis détériorés, volés ou perdus Fournir : - la copie de la carte d'identité - 2 photos - La déclaration de perte ou de vol établie à la Sous-Préfecture du HAVRE	Gratuit	
CARTE GRISE	. La déclaration de vente . La demande d'immatriculation Les démarches se font uniquement sur internet : www.service-public.fr			

SITE INTERNET OFFICIEL DE LA MAIRIE D'ÉLÉTOT

Elétot.fr



COMMÉMORATIONS

11 Novembre



MAISONS FLEURIES



Ce bulletin a été réalisé par nos soins.

Rédaction : Séverine HÉBERT, Rachel FLAMENT, Émilie LUCE, Geneviève LECOINTRE,
Catherine DENEUVE